

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: C'est mon opinion réfléchie que les non l'emportent.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Higgins
Aylesworth	Hodgson
Balcer	Jones
Blackmore	Knight
Brooks	Knowles
Bryce	Low
Catherwood	Macdonnell (Greenwood)
Charlton	MacLean (Queens,
Coldwell	I. P.-É.)
Dinsdale	McLure
Fair	Quelch
Graydon	Stewart (Winnipeg-Nord)
Green	Thomas
Hansell	Tustin
Hees	Wright—30.
Herridge	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	MacDougall
Applewhaite	MacKenzie
Balcom	MacLean (Cap-Breton-
Bater	Nord et Victoria)
Benidickson	McCubbin
Bennett	McCulloch
Bradley	McDonald (Parry-
Campney	Sound-Muskoka)
Carter	McIvor
Cavers	McLean (Huron-Perth)
Cloutier	McMillan
Corry	McWilliam
Dewar	Mayhew
Eyre	Murray (Cariboo)
Ferrie	Prudham
Garland	Stick
George	Stuart (Charlotte)
Gregg	Ward
Harris (Grey-Bruce)	Weaver
Helme	Weir
Henderson	Welbourn
Huffman	Whiteside
Kirk (Antigonish-	Winkler
Guysborough)	Wood—46.
Macdonald	
(Edmonton-Est)	

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur, l'Orateur, avant de poursuivre le débat, un mot au sujet de la situation dans laquelle se trouve la Chambre, à l'égard des bills de divorce. Ce qui est arrivé ce soir indique très nettement combien les députés en ont assez, de cette affaire de statuer sur les divorces à la Chambre. Il y a, je crois, six vacances de siège à l'heure actuelle; cela veut dire qu'au total, 256 députés pourraient occuper leurs fauteuils ce soir.

M. Hodgson: Un grand nombre d'entre eux se trouvent derrière les rideaux.

[M. l'Orateur.]

M. Coldwell: Je disais qu'ils pourraient occuper leurs fauteuils. Je suis tout à fait convaincu que si tant d'entre eux ne s'opposaient pas à prendre part au vote concernant ces bills de divorces, plus de députés seraient présents. Par exemple, quand je regarde autour de moi, je remarque que beaucoup de nos collègues de la province de Québec n'occupent pas leurs fauteuils ce soir. A mon avis, cela indique clairement qu'ils ne désirent pas participer au prononcé d'un divorce.

Soixante-dix-neuf députés ont participé au scrutin qui a précédé celui qui a eu lieu immédiatement avant que je prenne la parole, sur 256 qui auraient pu se prononcer si les députés qui ont "retenu" un siège à la Chambre avaient été présents et en mesure de le faire. Je crois qu'il devient évident que beaucoup de députés sont ici parce qu'ils considèrent que c'est là un devoir désagréable et qu'à leur avis, quelqu'un doit se charger de cette tâche.

Une voix: Ils n'approuvent pas nécessairement.

M. Coldwell: Ils n'approuvent pas nécessairement ce qui se passe. Je comprends cela. Je partage cette opinion que vient d'énoncer l'honorable député. Cependant j'estime que dans certaines conditions lorsqu'un mariage a été brisé on devrait accorder le divorce.

Comme dans le cas dont j'ai parlé l'autre soir, nous sommes présentement saisis d'un projet de loi que n'appuie aucune preuve. Cependant, on demande à la Chambre de déclarer que la personne mentionnée dans le bill est coupable d'un acte criminel. En d'autres termes, sans qu'on nous fournisse de preuve de ce qui est allégué, on nous demande de sanctionner un bill qui a pour objet de dissoudre un mariage et de reconnaître la culpabilité d'un des époux. Sans aucune preuve, nous déclarons effectivement qu'une de ces personnes est coupable du délit dont elle est accusée.

Il est vrai que le projet de loi sera déféré à un comité, mais en sanctionnant la deuxième lecture d'un bill nous approuvons le principe dont il s'inspire. Le principe à la base de ce projet de loi c'est qu'il y a lieu d'accorder le divorce. Si nous approuvons ce divorce, nous reconnaissons par voie de conséquence la culpabilité d'une des personnes mentionnées dans le bill. A mon sens, ce n'est pas démocratique. Ce n'est pas du tout conforme aux meilleures traditions de nos institutions parlementaires. Si la Chambre est effectivement le haut tribunal parlementaire que nous nous plaçons à l'appeler parfois, nous de-